



Procédure d'alerte contre la violation des politiques d'éthique professionnelle

1. Sensibilisation et communication :

Toutes les parties prenantes pertinentes, telles que les employés, les fournisseurs, les clients, les partenaires commerciaux sont informés de la politique d'éthique de l'organisation.

2. Canaux de communication :

Les canaux de communication pour permettre aux parties prenantes de signaler les violations présumées de la politique d'éthique sont :

Email :	c.ischi@deluca.ch
Tel :	032 328 70 80 demander Mme Ischi

3. Procédure de signalement :

Pour signaler une violation présumée de la politique d'éthique. Cela inclus des informations aussi précise que possible :

- telles que les détails de la violation, les personnes impliquées, les preuves disponibles, autres.

4. Confidentialité et protection :

La confidentialité et la protection de l'identité du donneur d'alertes sont assurées lorsqu'il signale des violations de la politique d'éthique. Il sera protégé de toutes représailles.

5. Évaluation et enquête :

Une enquête objective et impartiale impliquant des personnes qualifiées et indépendantes est placée sous la direction du responsable RSE de l'entreprise.

6. Communication des résultats :

Il sera adopté une communication aussi transparente que possible aux parties prenantes concernées, tout en respectant les contraintes de confidentialité des personnes impliquées.

7. Actions correctives :

La société prendra toutes les mesures correctives nécessaire pour remédier à la situation et prévenir de futures violations.

La procédure d'alerte est affichée au tableau d'affichage et diffusée sur le site internet.

Rédigée par : C. Ischi De Luca
Version : 0.1 version fr. fait foi
Date : 17.01.2023